



Paris, le 11 février 2015

Mesdames, Messieurs les  
présidents/gérants des écoles agréées

Mesdames, Messieurs les présidents  
des clubs de parachutisme affiliés

Copie : Ligues - Comités  
départementaux - Direction Technique  
Nationale

*Dossier suivi par Naïma BERKANI*  
[nberkani@ffp.asso.fr](mailto:nberkani@ffp.asso.fr)  
☎ : 01.53.46.68.69

Nos réf. 15.DR/NB/0154

**Objet : dispositif perfectionnement « Aide jeunes » après l'obtention des brevets d'accès aux disciplines de compétition B1, B2, B3, B4 & B5.**

Mesdames, Messieurs les Présidents/Gérants,

Je vous informe que les aides destinées aux jeunes après l'obtention des brevets d'accès aux disciplines de compétition sont reconduites pour l'année 2015.

#### **DISPOSITIF D'AIDE**

- Avoir au maximum 24 ans dans l'année.
- Obtenir le brevet B1, B2, B3, B4 ou B5 au cours de la seule année 2015.
- Aide attribuée : bourse de sauts de 200 €.

Association reconnue  
d'utilité publique par  
Décret du 2 mai 1986  
sous la tutelle du  
Ministère de la Santé, de  
la Jeunesse et des Sports  
et affiliée au C.N.O.S.F.

62, rue de Fécamp  
7 5 0 1 2 P A R I S  
N° SIRET 784 405 912 00022  
A P E 9 3 1 2 Z  
Tél : 01 53 46 68 68  
Fax : 01 53 46 68 70  
Email : [ffp@ffp.asso.fr](mailto:ffp@ffp.asso.fr)  
Internet : [www.ffp.asso.fr](http://www.ffp.asso.fr)

Les demandes de bourses devront être présentées par un président de club ou d'école et envoyées au secrétariat de la Fédération. Elles seront étudiées, par ordre d'arrivée, et feront l'objet d'une confirmation d'aide au club et au récipiendaire directement.

Les aides seront accordées jusqu'à épuisement du budget. Les demandes devront parvenir à la F.F.P. pour le **31 OCTOBRE 2015** au plus tard.

Les demandes pourront être cumulables; pour autant, la priorité sera donnée à chaque jeune obtenant au moins un brevet.

Si ce budget est clos avant cette date, les demandes seront refusées et ne pourront faire l'objet d'un report sur l'année suivante.

Seront également refusées toutes demandes concernant des brevets obtenus lors d'années antérieures.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs les Présidents/Gérants, l'expression de mes sentiments respectueux.

David ROTH  
Secrétaire Général

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name 'David Roth'. The signature is positioned to the right of the typed name and title.

Pièce jointe:

- ❖ Formulaire de demande d'aide jeunes perfectionnement (disponible également sur le site intranet de la F.F.P.)

**FICHE DE DEMANDE  
D'AIDE AUX JEUNES "PERFECTIONNEMENT"  
« BREVET B1 / B2 / B3 / B4 / B5 »**

CONVENTIONNEL

B1

B2

B3

B4

B5

Obtenir le brevet B1 / B2 / B3 / B4 / B5 en 2015 + avoir au maximum 24 ans dans l'année

**DEMANDEUR**

Structure ..... N° F.F.P. ....

Nom et Adresse du Président/Gérant .....

**BÉNÉFICIAIRE**

NOM ..... Prénom .....

Né(e) le ..... Lieu ..... Sexe .....

Nationalité .....

Adresse .....

..... Tél. ....

N° licence 2015 F.F.P. \_\_\_\_\_ Date de souscription 1<sup>ère</sup> licence annuelle \_\_\_\_\_

Brevet B \_\_\_\_\_ délivré par M \_\_\_\_\_

Directeur Technique de l'École de \_\_\_\_\_

le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ sauts

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature du « Jeune en perfectionnement »

Signature du Président/Gérant  
et cachet obligatoire de la structure

*Le bénéficiaire de l'aide recevra directement un courrier de la F.F.P. l'informant que la demande répond aux critères. Il devra indiquer, à la F.F.P., le nom de la structure que nous créditerons du montant de l'aide allouée.*